



**Communiqué  
Pour diffusion immédiate**

*Imposition du cours d'éducation financière*

## **L'ancien ministre Sébastien Proulx devra répondre aux questions de la FAE**

**Montréal, le 2 décembre 2019** – Dans une décision rendue le 28 novembre dernier, l'honorable juge Florence Lucas de la Cour supérieure du Québec a ordonné l'interrogatoire de l'ancien ministre de l'Éducation, monsieur Sébastien Proulx, relativement aux faits survenus entre février et octobre 2016, dans le cadre de l'imposition du cours d'éducation financière. Cette décision survient presque trois ans après que la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) ait dénoncé, le 16 décembre 2016, la décision unilatérale de cet ancien ministre de l'Éducation d'implanter obligatoirement le nouveau cours d'éducation financière dès la rentrée scolaire 2017, en réduisant le temps d'enseignement du cours de *Monde contemporain* en cinquième secondaire. La FAE, qui souhaitait un véritable cours d'économie, dénonçait l'attitude du ministre qui ignorait les recommandations et les demandes légitimes du personnel enseignant.

En mars 2017, considérant que les motifs invoqués par Sébastien Proulx ne justifiaient pas la réduction du délai de consultation permettant de modifier le régime pédagogique en vue d'imposer ce nouveau cours, la FAE et deux autres organisations syndicales avaient déposé une demande de sursis qui a été rejetée par la Cour supérieure. Malgré cette décision, la FAE a fait le choix de continuer ses démarches devant les tribunaux.

« La décision rendue par la Cour supérieure rappelle que les ministres, comme les autres citoyennes et citoyens, ne peuvent se soustraire à l'obligation de rendre des comptes. Par l'entremise de son avocat maître Sylvain Beauchamp, la FAE pourra donc interroger l'ancien ministre Proulx et exiger de lui qu'il clarifie les circonstances qui ont entouré l'implantation obligatoire du cours d'éducation financière. Cette décision envoie un message clair à tout ministre qui se précipite et modifie les règles du jeu pour arriver à ses fins », a déclaré Sylvain Mallette, président de la FAE.

### **Profil de l'organisation**

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent plus de 45 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi qu'un millier de membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère au service des communications, au 514 603-2290 ou à [mj.nantel@lafae.qc.ca](mailto:mj.nantel@lafae.qc.ca)